

Séance du 7 juin 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 1^{er} juin 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mmes Durruty, Bisauta, Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Candillier, Bensoussan, M. Boutonnet, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Millet-Barbé à Mme Brau-Boirie ; M. Soroste à M. Neys ; Mme Juzan à Mme Duhart ; Mme Chabaud-Nadin à Mme Durruty ; Mme Taieb à Mme Castel ; Mme Belbaraka à M. Laiguillon ; Mme Destin à M. Boutonnet ; Mme Herrera Landa à Mme Picard-Felices, M. Artiaga à M. Etcheto.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Castel présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **CULTURE ET PATRIMOINE** – Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine – Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles.

En application de la convention Ville et Pays d'art et d'histoire signée avec l'Etat le 17 mars 2012 à Bayonne, la Ville s'est engagée dans la mise en place et la conception d'un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP).

Le Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine de Bayonne intègre l'opération immobilière SCI Monnaie, rue des Gouverneurs, en cœur de ville face au Château-Vieux. Il proposera un espace d'exposition permanente de 104 m² en rez-de-chaussée et de 56 m² en sous-sol, correspondant à l'emprise d'une cave médiévale. Il disposera d'une salle de médiation, située 14 rue Gosse, permettant de développer une offre culturelle ouverte à tous les publics. Les travaux de gros œuvre se dérouleront au cours de l'année 2017, pour une livraison des locaux bruts prévue en septembre 2017.

L'année 2016 est consacrée à la conception de la scénographie, traduction du projet scientifique et culturel développant le discours sur la formation de la ville et l'ensemble de ses patrimoines. La mise en œuvre de cette scénographie est conçue en parallèle au projet d'aménagement des locaux, de façon à être opérationnelle au moment de la livraison du local.

Elle se déroulera en deux phases distinctes :

- une mission d'aménagement/conception scénographique et de mise en œuvre d'un lieu d'interprétation, confiée à une équipe de scénographes, démarrera en septembre 2016, après lancement d'une consultation avant l'été. Cette mission est estimée à un montant de 40 000 € TTC ;
- l'acquisition du mobilier et des supports multimédia interviendra en 2017. Le montant estimé est de 160 000 € TTC.

En vertu de la convention signée avec l'Etat, la Direction régionale des affaires culturelles (Drac) peut participer au financement de la scénographie du CIAP, à hauteur de 50 % de la dépense totale. Cette participation peut s'élever jusqu'à un montant de 100 000 €.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, auprès de la Drac Aquitaine, une subvention de 100 000 €, qui pourrait être versée sur deux exercices budgétaires, soit 20 000 € en 2016 et 80 000 € en 2017.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.